

Compte Rendu Sommaire  
Conseil Municipal du 23 septembre 2011

Etaient présents : GUILLOTTE Cécile, Véronique BERTHO, LOREC Rose-Marie, Laurence NUNNEY, Gilles TANGUY, HEMERY Alexandre, MAHEO Yves, THOMAS Alain, Patrick MONTAGNER

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Jean-Yves BANNET à Cécile GUILLOTTE, Jean-Yves LECLECH à Alain THOMAS, Rozenn MAHEVO à Véronique BERTHO, Lina LEDOUX à Patrick MONTAGNER

Etait absente excusée : Stéphanie MAHEO

Etait absent : Bernard GIARD

Présidence de séance : Cécile GUILLOTTE en l'absence du maire empêché

Secrétaire de séance : Rose-Marie LOREC

\*\*\*\*\*

1. Décisions Modificatives au Budget Principal

Le conseil municipal émet un avis favorable aux décisions modificatives présentées en Section Investissement ne s'agissant que de transferts de crédits d'une imputation à une autre et non pas de vote de crédits supplémentaires.

2. Amortissement des subventions d'équipements communaux

Le conseil municipal décide d'amortir sur cinq années les subventions d'équipements inscrites au budget primitif 2011 au compte 204, conformément à la réglementation.

3. Natation dans le cadre scolaire : Année scolaire 2011-2012

En 2009 et 2010, les enfants de l'école primaire ont bénéficié de cours de natation à la piscine de Quiberon. En 2011, non seulement les enfants de l'école primaire mais aussi les enfants de Grande Section Maternelle en ont bénéficié. Ces cours ont eu lieu une fois par semaine durant le dernier trimestre scolaire. Ils ont été pris en charge intégralement par la collectivité ainsi que le transport Locmaria/Le Palais en car.

L'expérience donne entière satisfaction. Les élus, à l'unanimité, décident de la renouveler le dernier trimestre scolaire prochain d'autant plus que la société gérante de la piscine octroie toujours les mêmes conditions tarifaires à la commune, soit 2.72 euros TTC par enfant présent à la séance et 30.00 euros TTC pour la mise à disposition d'un maître-nageur en enseignement. Il ne reste, à la charge des parents, que le prix du billet de bateau aller/retour de l'enfant. La somme sera inscrite au budget primitif 2012.

Madame NUNNEY, Directrice de l'école, au nom des enseignants, parents, et enfants remercient la commune pour son investissement.

4. Demande de mise à disposition de la salle du conseil municipal par une association

Madame Guillotte donne lecture d'un courrier reçu du club de bridge de Belle-Île. Ce club demande la mise à disposition de la salle du conseil municipal du mois de septembre au mois de juin, en journée, deux jours par semaine.

Il est rappelé que toute occupation d'un bâtiment communal doit faire l'objet d'une convention entre le demandeur et la commune même s'il s'agit d'une mise à disposition gracieuse.

Après discussion, les élus, à la majorité des voix, émettent un avis défavorable à l'occupation de la salle du conseil municipal.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets - Exercice 2010 -

Les élus prennent connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets relatif à l'exercice 2010, adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer le 14 juin 2011. Ce rapport retrace les éléments techniques et financiers de ce service et se trouve à disposition des usagers.

6. Demande de subvention exceptionnelle du Collège Sainte-Croix dans le cadre de l'échange Belle-Île/Acadie

Echange Belle-Île/Acadie - Voyage au Canada : le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 150 euros par enfant au collège Ste Croix afin d'alléger le coût du voyage par famille. Une élève de Locmaria est concernée.

Ainsi, après avoir pris connaissance des crédits disponibles pour le faire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à mandater la somme de 150 euros au Collège Sainte-Croix.

## 7. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 25

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 16 du 5 mai 2009,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

### Décision du 23.08.2011

Création d'un muret en parpaings Place des Tilleuls

BRIERE Patrice – Maçonnerie – Plâtrerie – Carrelage

Montant : 4 783.52 euros TTC

### Décision du 14.09.2011

Aménagement terrain en terre végétale Place des Tilleuls

SARL Mickaël Tracto Service

Montant : 1 692.34 euros TTC

### Décision du 16.09.2011

Encarts publicitaires Campings Guide Séjour et Découverte 2012

Office du Tourisme de Belle-Ile

Montant : 538.80 euros TTC

### Décision du 16.09.2011

Cotisation adhésion 01/10/11 au 30/09/12

Office du Tourisme de Belle-Ile

Montant : 1 573.94 euros TTC

## 8. Information du maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière - Information n° 4

Dans le cadre de la délégation du maire en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière, le conseil municipal est informé de l'attribution de :

- quatre concessions de trente ans attribuées les 4 août, 22 août, 8 septembre et 9 septembre 2011
- une concession de vingt ans attribuée le 24 août 2011
- deux concessions de quinze ans attribuées les 29 août et 5 septembre 2011.

## 9. Divers

### • Agenda 21

Suite à la réunion du 20 septembre 2011 relative à la présentation des résultats du diagnostic de territoire, quatre ateliers sont créés, à savoir : Economie-Emploi/ Habitat-Urbanisme/Eau-Déchets/Cohésion Sociale-Solidarité. Chacun peut s'inscrire afin de participer aux travaux de ces ateliers qui seront soumis au comité de pilotage, puis validés par le conseil municipal

### • Noces de porcelaine Locmaria/Méaudre

Cette année, Locmaria et Méaudre fêtent leurs vingt années de jumelage. Pour cette occasion, Locmaria sera en fête le week end du 11 novembre. Des réunions seront programmées prochainement afin d'organiser les festivités

### • Proposition de La Poste :

La Poste propose un nouveau service dénommé le « cidex ». Le Cidex est un service postal de distribution du courrier dans des boîtes aux lettres individuelles regroupées sur un axe de communication. A savoir, en l'occurrence pour Locmaria, il serait proposé l'installation de boîtes aux lettres regroupées au niveau de plusieurs habitations. Ce nouvel investissement serait à charge de La Poste ainsi que l'entretien. La question est soumise à la réflexion des élus.

La séance est levée à 20 heures 00.